

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 666

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 71, substituer au mot :

« cette »,

le mot :

« l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.